

BURKINA FASO

La tradition du lévirat à l'épreuve de l'épidémie VIH

Suzanne Lallemand

ethnologue, CNRS, URA 2041 (Clermont-Ferrand)

Stratégies de communication et stigmatisation des femmes : lévirat et sida au Burkina Faso
Taverne B.
Sciences Sociales et Santé, 1996, 14, 2, 87-105

L'institution traditionnelle, en divers pays d'Afrique, du remariage des veuves avec un cadet de l'époux décédé (lévirat), combattue par des organismes à l'heure actuelle au Burkina, s'avère néanmoins, d'un point de vue épidémiologique, une des formes électives de restriction de la diffusion du virus dans la population, et sur le plan social, une protection contre l'exclusion.

Il s'agit d'une étude qui fait intervenir les données de l'anthropologie sociale pour l'analyse d'une pratique matrimoniale relativement courante hors du monde occidental. L'auteur a enquêté sur la nature du lévirat, processus de redistribution des épouses d'un défunt dans la

famille de celui-ci, particulièrement sur le territoire mossi, groupe numériquement dominant du Burkina Faso. Il rappelle les caractéristiques du groupe de parenté et de l'alliance matrimoniale, et observe que, paradoxalement, dans un univers où les prises de décisions ne font guère intervenir l'avis des intéressées, le lévirat leur apparaît plus comme un droit que comme un devoir. L'auteur se rallie à cette prise de position, alléguant que dans le cadre patrilignager et gérontocratique où se déploie cette pratique courante (18 % des unions jusqu'en 1973, moment d'arrêt de la collecte de ces données), elle constitue un dispositif de protection sociale objectif des femmes ayant perdu leurs maris: leur sont ainsi assurés la reconnaissance de leur intégration chez les alliés, le droit renouvelé de résidence et d'entretien, la possibilité de continuer à cohabiter avec leurs enfants.

→ Sur le plan des représentations du sida en milieu rural, s'est constitué un discours faisant apparaître les femmes comme responsables de la maladie; ce processus s'inscrit dans un ensemble classique de valeurs en opposition symétrique, puisque face à la pureté masculine, sont assignées au sexe féminin les caractéristiques d'impureté, et plus récemment de vecteur de la maladie. Sur le plan étiologique, se dégage l'image de femmes atteintes sans signe extérieur du mal, contaminant les hommes, moins résistants qu'elles. Sur le plan de la morale sociale, une forte condamnation des femmes sans attache matrimoniale s'est fait jour, notamment dans les messages d'information relatifs à la transmission et à la prévention de l'épidémie. En outre, un consensus paradoxal tend aujourd'hui à réunir les mouvements féministes œuvrant pour la suppression du lévirat, avec les vieux garants de la tradition en milieu rural, les chefs de famille incités à rejeter les veuves de la demeure familiale.

L'auteur conclut qu'en l'état actuel des choses, il importe que les messages relatifs au sida rappellent que le premier devoir des familles est de ne pas exclure des lignages ni les malades, ni les femmes d'un homme suspecté d'être mort du sida, et que celles-ci devraient pouvoir choisir librement entre leur maintien dans la résidence du défunt ou leur départ.

→ Cet article, quelque peu provocateur sur le plan des mœurs, est très typiquement celui de l'ethnologue prudent, exerçant une méfiance circonstanciée vis-à-vis de ce que l'on peut

nommer les effets pervers de changements éthiques pourtant souhaitables: ces derniers peuvent détruire les solidarités des sociétés traditionnelles bien antérieurement à la mise en place d'institutions modernes de remplacement. S'il est vrai que les épouses d'un ensemble patrilinéaire de frères et de cousins sont, de manière choquante pour nous, considérées comme possessions susceptibles d'être réutilisées par des cadets du mort, il ne faut pas oublier que la notion de possession s'y double d'obligations: le soin de veuves malades en fait partie. L'ethnologue n'est réactionnaire que parce qu'il connaît mieux que d'autres les ressources d'institutions désuètes mais vivaces et prévoit les carences lors de leur disparition.

Cependant, on peut faire quelques griefs mineurs à l'auteur de son inventaire de l'institution même. Il nous paraît surévaluer les protections matérielles offertes par le lignage à ses alliées: en effet, il y a accaparement et gestion du produit agricole de la cultivatrice par les beaux-pères et maris, en région mossi. On a donc envie d'aller plus loin dans le sens de Bernard Taverne et suggérer que le lévirat devrait être un droit absolument revendicable par la veuve.

Mais un autre écueil, celui du volontarisme utopique, guette ce genre de démarche: les institutions ont leur cohérence interne et sont difficilement modulables de l'extérieur: quand l'auteur nous laisse entendre que, compte tenu des remariages nominaux (possibilité pour des mères de continuer à résider dans la famille étendue du défunt par l'équivalent d'un «mariage blanc» avec un individu appartenant à une ou deux générations inférieures), les femmes ne seraient peut-être pas nécessairement tenues à la pratique d'une sexualité non souhaitée, il néglige le fait que la différence entre lévirat effectif et nominal tient jusqu'aujourd'hui non au bon vouloir de la femme, mais à son appartenance générationnelle: ce n'est que si elle a rang de grand-mère qu'on la donnera fictivement à un gamin; sinon, il n'est pas question qu'elle s'abstienne de relations sexuelles avec le remplaçant du mari décédé. Et la plasticité des coutumes n'est pas telle qu'on puisse aisément modifier de l'intérieur l'attitude, toujours conditionnelle, de l'ensemble d'un groupe agnatique vis-à-vis de l'intégration définitive de ses partenaires par alliance.

Enfin, ce dont B. Taverne ne parle pratiquement pas, c'est du retrait des veuves dans leur famille patrilignagère à elles.

Serait-ce qu'il ne considère pas cette possibilité comme importante ou honorable ? Un grand nombre de veuves et de divorcées y ont normalement recours. Quoiqu'il en soit, la société burkinabé ne peut se permettre de dédaigner les ressources communautaires de ses structures traditionnelles, et leur atteinte serait actuellement gage vraisemblable de rejet vis-à-vis de malades potentielles. Aussi, localement, la critique des messages d'information relatifs au sida doit être effectuée, et certains jugements à l'emporte-pièce, rectifiés. Ce que fait, et fort bien, B. Taverne. - Suzanne Lallemand